

Végétalisation des zones urbaines et centres-bourgs

Intervenante : Marion **BALIGAND**, Chargée de mission, référente eau et santé-environnement (CPIE Touraine-Val de Loire)

La végétalisation des milieux urbains et des centres-bourgs englobe divers aspects, tels que l'intégration des espaces verts dans l'urbanisme, la gestion durable des eaux pluviales, la désimperméabilisation des sols...

En favorisant des solutions fondées sur la nature, elle contribue à réguler les eaux, à lutter contre les îlots de chaleur et à améliorer la qualité de vie des usagers. Cette formation vous permettra d'analyser et de comprendre les différents enjeux de la végétalisation, tant pour l'environnement que pour la santé des habitants, et de découvrir des exemples d'aménagements à mettre en œuvre.

DATE 2026

2.5 jours (19 heures)

 Châteauroux (36)

-  • Elu·es, agents des collectivités ;
• Professionnel·les de l'aménagement, du paysagisme : jardinier·ères, ingénieur·es,
• Technicien·nes de bureaux d'études

 12 participants max.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.

Formation-Action

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, je serai capable de :

- Identifier les enjeux à prendre en compte dans un projet de végétalisation
- Appliquer les grands principes d'aménagement en termes de végétalisation
- Partager mes connaissances pour les mettre en œuvre dans des projets d'aménagement



MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposés théoriques
- Exercices pratiques et visites de site
- Échanges de pratiques entre pairs, avec des professionnels
- Études de cas

CONTENU DE LA FORMATION

- Les enjeux environnementaux, sociaux et économiques de la végétalisation
- Des exemples d'aménagements à mettre en place et contre-exemples
- Choix des espèces à planter et méthodes de plantation



SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuilles d'émargement par demi-journée ; certificat de réalisation et attestation de formation
- Recueil et analyse des besoins en amont ; tour de table d'auto-positionnement ; évaluation de la formation ; évaluation des acquis ; évaluation à froid

Frais pédagogiques

Financement possible via votre OPCO
Tarif professionnel : 1 000 € (les frais de repas et d'hébergement restent à votre charge)

Accessibilité PSH

Accessible aux PMR. Des adaptations sont possibles pour les PSH, merci de nous contacter.

Renseignements, devis et inscriptions

Élodie LAMACHÈRE
06 75 16 01 93 / 02 47 95 88 63
formation.urcpiecvl@gmail.com

Clôture des inscriptions

date 2026